

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N°04-09-06-22****DATE DE CONVOCATION****03 JUIN 2022****DATE DE DEPOT EN SOUS-
PREFECTURE****15 JUIN 2022****DATE D’AFFICHAGE****16 JUIN 2022****DATE DE NOTIFICATION AUX
SERVICES :****16 JUIN 2022****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 25****VOTANTS 28****OBJET : COMPTE
ADMINISTRATIF 2021**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance sans public, avec retransmission par tous moyens des débats en direct, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, PELAPRAT, LAMY, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, BOURDAIS, QUENTEL, DOMERGUE, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absentes représentées :

Darine BOUADIS représentée par Laurianne DANGUILHEN
Lucie HERRERO représentée par Nathalie DERVEAUX
Adeline COLOMBA représentée par Thomas DELECROIX
Christine SAVVA représentée par Catherine BOURRIER

Secrétaire de séance :

Madame Nathalie DERVEAUX

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Suivant l'article L2121-14 du CGCT le conseil municipal élit un président de séance ;

M. Didier LECLERCQ, élu président de séance présente le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 775 091.18 €,

Vu les articles L 2121-31 et L2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 02 juin 2022 ;

Oùï l'exposé du rapporteur,

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Le Maire ayant quitté la salle au moment du vote du compte administratif 2021

Après en avoir délibéré **à 24 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR, Mme BOURRIER)**

Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20220609-04-09-06-22-DE
Date de télétransmission : 15/06/2022
Date de réception préfecture : 15/06/2022

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de M. Didier LECLERCQ

APPROUVE le compte administratif 2021 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	11 060 931.88 €	2 089 438.06 €
Dépenses	9 979 887.98 €	1 502 639.22 €
Résultat N	+ 1 081 043.90€	+ 586 798.84 €
Résultat □N-1	+ 694 047.28 €	- 505 992.65€
Résultat de clôture	+ 1 775 091.18 €	+ 80 806.19 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219500600-20220609-04-09-06-22-DE
Date de télétransmission : 15/06/2022
Date de réception préfecture : 15/06/2022